



## Conseil municipal du 13 décembre 2016

### Compte-rendu

Le **treize décembre deux mille seize**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 7 décembre 2016, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine
- en exercice :	17	CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent
- présents :	15	PEGON, Bruno GALICHON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Elodie
- votants :	15	BERRAUD, Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- pouvoirs :	0	
Quorum :	9	<b>Absentes</b> : sans excuses : Karine ALMERAS ; avec excuses : Stéphanie MICHEL.

Secrétaire : Sandrine GALICHON - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 26 octobre 2016 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de sa réunion du 26 octobre 2016.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor Thevenet, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, n'émet pas d'observations sur les comptes rendus qui lui sont présentés. Ils concernent les réunions suivantes :

- Bureau municipal du 7 novembre
- Bureau municipal du 21 novembre
- Bureau municipal du 5 décembre
- Affaires scolaires du 7 novembre
- Conseil d'école du 14 octobre

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions que le maire a prises en vertu de sa délégation d'attributions du 8 avril 2014. Elles concernent la décision de non préemption de trois propriétés bâties : route d'Iguerande, route du Sornin et chemin des Varennes.

### Intercommunalité : approbation des nouveaux statuts de Charlieu-Belmont Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, les nouveaux statuts de Charlieu-Belmont Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ils sont compatibles avec les dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 et permettront de conserver la dotation globale de fonctionnement bonifiée.

## **Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal créé, à l'unanimité des votants, un emploi de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie. Martine BOUILLOT, attachée territoriale, quitte le poste avant son départ à la retraite prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et a opté pour une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

## **Assurance Prévoyance des agents communaux : avenant n° 2 au contrat à adhésion facultative avec la MNT**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'avenant n° 2 au contrat d'assurance Prévoyance à adhésion facultative avec la mutuelle nationale des fonctionnaires (MNT). Du fait de l'augmentation des cotisations salariales, il porte la participation de la commune versée aux agents de 6 à 8 € (somme proratisée pour les temps non complets).

## **Assurance Santé des agents communaux : avenant n° 2 au contrat collectif à adhésion facultative avec la MNT**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'avenant n° 2 au contrat d'assurance Santé à adhésion facultative avec la mutuelle nationale des fonctionnaires (MNT). Du fait de l'augmentation des cotisations salariales, il porte la participation de la commune versée aux agents de 6 à 8 € (somme proratisée pour les temps non complets).

## **Régime indemnitaire du personnel communal : mise à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de modifier le régime indemnitaire en place pour l'ouvrir aux agents de catégorie B. Il attend que tous les textes soient parus pour réfléchir à la mise en place du nouveau dispositif, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

## **Budget général 2016 : décision modificative n° 4**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la décision modificative n° 4 au budget primitif 2016. Elle vise à ajuster les crédits à l'intérieur des deux sections, fonctionnement et investissement. Elle s'équilibre en recettes et en dépenses.

## **Forfait communal : approbation du montant de la participation des communes de ST PIERRE LA NOAILLE et de ST BONNET DE CRAY**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique, des communes de ST PIERRE LA NOAILLE et de ST BONNET DE CRAY, communes de résidence d'élèves scolarisés à ST NIZIER.

## **Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux électriques ou gaziers : institution des redevances dues à la commune**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal institue, à l'unanimité des votants, les redevances dues à la commune pour l'occupation de son domaine public par des chantiers de travaux électriques ou gaziers et autorise le maire à encaisser les sommes correspondantes.

## **Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor : attribution à Patrick SCARABELLO, trésorier municipal**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal alloue, à la majorité des votants, l'indemnité de conseil revenant à M. Patrick SCARABELLO, trésorier municipal. Il fixe son taux à 50 % jusqu'en 2020, fin du mandat.

## **Enveloppe de solidarité pour les investissements 2017**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité des votants, une subvention sur l'enveloppe de solidarité du département de la Loire pour financer des investissements 2017 proposés par la commission Bâtiments.

## **Subventions : demande au département de la Loire sur le produit des amendes de police pour la création d'un parking place de la République**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité des votants, une subvention du département de la Loire sur le produit des amendes de police pour financer la création d'un parking place de la République. Cette opération fait partie de l'aménagement du centre-bourg.

## **Subventions : demande à l'Etat au titre du Contrat de ruralité du Pôle d'équilibre territorial et rural Roannais Pays de Rhône-Alpes pour la construction d'une boulangerie avec logement**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité des votants, une subvention de l'Etat au titre du Contrat de ruralité du Pôle d'équilibre territorial et rural Roannais Pays de Rhône-Alpes pour la construction d'une boulangerie avec logement.

## **Subventions : demande sur la Réserve parlementaire pour le remplacement de la chaudière de la mairie**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité des votants, une subvention sur la Réserve parlementaire pour remplacer la chaudière de la mairie qui chauffe également la garderie et le restaurant scolaires.

**Location des salles : tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Rapporteur : Marie-Christine CALLSEN, adjointe délégué à la vie sociale et associative.

Le conseil municipal décide, à la majorité des votants, d'augmenter le tarif de location des salles mises à la disposition du public. Il retient les propositions de la commission Vie sociale et associative et les appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Limites de propriété : échange de terrain avec M. et Mme Gérard LAPALLUS pour régularisation**

Rapporteur : Daniel DURAND, Adjoint délégué à la voirie.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité des votants, un accord verbal conclu lors de la construction de la salle de sport. Il régularise les limites de la propriété de M. et Mme LAPALLUS vers le complexe sportif et confie la rédaction de l'acte à l'office notarial du Pays de Charlieu.

**Plan local d'urbanisme : modification simplifiée n° 1 - approbation**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'urbanisme.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune. Il rectifie ainsi cinq erreurs matérielles et tient compte des observations de Charlieu-Belmont-Communauté.

**Présentation du projet d'aménagement du centre bourg**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'urbanisme, et Daniel DURAND, délégués à la voirie.

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'aménagement du centre bourg à partir de documents préparés par le bureau d'études Réalités. Il devra décider, en janvier 2017, s'il réalise ou non cette opération.

**Questions diverses****▪ Prochaine réunion**

Le conseil municipal se réunira le mardi 10 janvier 2017.

Séance levée à 23 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 14 décembre 2016.

La secrétaire de séance,  
Sandrine GALICHON

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET